



Écoles européennes

Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2017-09-D-38-fr-2

Orig. : FR

## **École européenne de Lille : Dossier d'intérêt général**

**CONSEIL SUPERIEUR DES ECOLES EUROPEENNES**

**Réunion des 5, 6 et 7 décembre 2017 au B.S.G.E.E. à Bruxelles**

---





*Ministère de l'Éducation nationale*

*Le ministre*

*Paris, le - 4 OCT. 2017*

Monsieur le Secrétaire général,

La France s'honore de présenter sa candidature pour accueillir, en 2018, à Lille, l'Agence Européenne des Médicaments actuellement située à Londres. Une autre agence européenne, l'Agence de l'Union Européenne pour les chemins de fer, a établi son siège à Valenciennes.

Mon département ministériel, avec le soutien actif des collectivités territoriales, développe dans la région des Hauts-de-France et au sein de la ville de Lille, une offre d'enseignement international importante, sur la base de dispositifs spécifiques mis en place en coopération avec les autorités éducatives des Etats partenaires, tels que les sections internationales et binationales, l'Abitur allemand, le Bachiller espagnol ou l'Esame di Stato italien.

La venue d'un nouveau public européen, à Lille et dans la région, nombreux et plus mobile, qui exprime la forte demande d'un enseignement de portée européenne, nous invite à envisager d'approfondir les enjeux d'éducation qui relie la France à ces Agences européennes.

A cette demande répondent la détermination du gouvernement français et celles de la ville de Lille et de la région des Hauts-de-France, à affirmer une vocation européenne qui doit aussi s'exprimer dans l'offre éducative locale.

C'est ainsi que mon département ministériel et le Recteur de l'académie de Lille travaillent à l'élaboration de la création d'une Ecole Européenne soumise à l'agrément du Conseil supérieur des Ecoles Européennes.

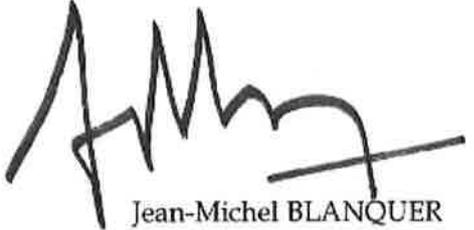
.../...

Monsieur Giancarlo MARCHEGGIANO  
Secrétaire général  
Bureau du Secrétaire général des écoles européennes  
23, rue de la Science  
1040 BRUXELLES

Tel est l'objet du dossier d'intérêt général soumis à votre examen et à l'agrément du Conseil Supérieur.

Si comme je le souhaite, une suite favorable lui est réservée, mes services le feront suivre d'un dossier de conformité détaillé, afin que les premières classes puissent être ouvertes à Lille pour la rentrée de septembre 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris le

Secrétariat général  
Délégation aux relations  
européennes et internationales  
et à la coopération

n°  
Affaire suivie par  
Catherine Chazeau-Guibert  
01 55 55 67 15  
Courriel  
Catherine.chazeau-  
guibert@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

## DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT EUROPEEN à LILLE

### Création d'une Ecole Européenne

## DOSSIER D'INTERET GENERAL

### I Contexte

#### **La demande d'agrément concerne une Ecole Européenne de type II, localisée dans la ville de Lille au sein de la Région Hauts-de-France**

La Région Hauts-de-France et plus précisément la ville de Lille bénéficient d'une localisation exceptionnelle, en liaisons directes avec les capitales de l'Europe du Nord : Bruxelles, Amsterdam, Londres, Luxembourg, Copenhague. Elle bénéficie d'une connectivité aérienne exceptionnelle avec pas moins de 4 aéroports internationaux accessibles en moins de deux heures. Chaque jour 22 trains relient Bruxelles à Lille en 35 minutes et permettent à plus de 300 personnes d'y partir travailler ou inversement. Par ailleurs, de très nombreux trains relient Lille à Paris en une heure.

Au-delà de cette situation géographique, la Région des Hauts-de-France est reconnue pour son tissu économique dynamique, avec plusieurs pôles de compétitivité de renommée internationale, comme EuraTechnologies (1er incubateur français et 3ème européen dans le domaine des start-ups et de l'innovation numérique).

La force de la ville de Lille c'est la vitalité de son secteur tertiaire : les emplois tertiaires progressent de 5% en moyenne sur cinq ans. 110 000 emplois de cadres sont recensés sur la métropole dont 40 000 à Lille. La métropole européenne de Lille compte 80 sièges d'entreprises de plus de 500 salariés et 80% des grandes entreprises françaises sont présentes dans la métropole.



Lille est aussi la première ville de France après Paris comptant le plus grand nombre de sièges d'entreprises internationales [15] (Lesaffre, Décathlon, Leroy merlin, Auchan, Bonduelle, Roquette...) Autre signe de la vitalité de la région, 1 300 entreprises étrangères se sont implantées dans la région durant les 20 dernières années, soit 10% des entreprises étrangères ayant investi en France. Elles font la réputation du territoire à l'étranger. Elles ont créé 100 000 emplois et 1 salarié sur 9 y travaille.

Le nombre de cadres étrangers est donc important au sein de la métropole.

Par ailleurs, des organismes internationaux ou européens sont également installés dans la région :le QG CRR-FR (Quartier Général du corps de réaction rapide – France faisant appel à 430 militaires de 14 nations différentes), localisé à Lille et l'Agence de l'Union Européenne pour les chemins de fer (ERA), présente à Valenciennes. Enfin, la candidature de la ville de Lille a été présentée par l'Etat français pour l'accueil en 2019, de l'Agence Européenne des médicaments

Dans ce contexte, la région de Lille, dispose d'une offre d'enseignement international bien présente, mais cette offre ne peut satisfaire toute la demande. En conséquence, un développement de celle-ci est appelé, notamment par les responsables politiques et les représentants de l'Etat locaux afin d'offrir un cadre d'étude international de qualité. Cette nécessité est renforcée par le Brexit qui constitue un élément de contexte important où l'attractivité de la région revêt un enjeu particulier.

Dans ce contexte, le ministère de l'Education nationale et le rectorat de l'académie de Lille, en liaison avec les autorités locales de la Ville et de la communauté urbaine de Lille, ont examiné la possibilité de mettre en place un enseignement européen, selon les modalités définies pour les « écoles agréées » par le Conseil Supérieur des Ecoles européennes.

Cette analyse conduit à la faisabilité d'un tel projet.

## **II- L'OFFRE ACTUELLE D'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL A LILLE**

La ville de Lille est la ville la plus jeune de France. Avec plus de 825 000 élèves, l'académie de Lille fait partie des 3 académies les plus importantes et compte plus de 55 000 enseignants sur les premier et second degrés.

**Par ailleurs, 4ème pôle universitaire de France comptant 170 000 étudiants, Lille présente une offre de formation d'enseignement supérieur, reconnue pour son excellence.** L'enseignement supérieur est l'un des points forts de la France sur la scène internationale, notamment s'agissant de l'accueil des étudiants en mobilité (3e pays selon l'OCDE).

Trois universités publiques et une université catholique sur la métropole lilloise présentent une offre de formation complète avec des modalités d'apprentissage très diversifiées.

La région Hauts de France, c'est aussi des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) dans de nombreuses filières : économiques, littéraires, scientifiques. C'est également plus de 30 grandes écoles réputées qui garantissent des diplômes de niveau master et une très bonne insertion professionnelle (Edhec, IEP/Sciences Po Lille, Ecole centrale, IESEG, école de journalisme...)

Enfin, l'académie de Lille peut être considérée comme une académie pionnière et volontariste dans le domaine de l'enseignement international. L'offre internationale est essentiellement développée dans le secteur public. L'enseignement privé sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale et hors contrat propose lui aussi une offre en matière d'enseignement international, souvent originale, qualitative mais quantitativement plus réduite.

Deux dispositifs sont représentatifs à cet égard :

Les sections binationales :

- les sections binationales « ABIBAC », baccalauréat bilingue franco-allemand, mis en œuvre dans le cadre d'une coopération franco-allemande sont bien développées dans l'académie (6 sections ). Elles donnent lieu à la double délivrance du baccalauréat français et de l'ABITUR allemand.
- les sections binationales « Bachibac » (6 sections ) préparent les lycéens à une double diplomation : le baccalauréat français et le bachillerato espagnol.
- les sections binationales « Esabac » (2 sections) préparent les lycéens à la double diplomation : Baccalauréat français et Esame di Stato italien.

Les sections internationales :

Fonctionnant principalement dans le secteur public, les élèves de ces sections français et étrangers suivent d'une part des enseignements en français sur programme français dans la majorité des disciplines et d'autre part un enseignement renforcé de la langue et littérature concernées. Ces sections instaurent des parcours linguistiques dès les premières classes du primaire jusqu'au baccalauréat ( 3 SI Américaines, 2 SI Arabes, 8 SI Britanniques ).

Les élèves reçoivent également un enseignement de l'histoire et de la géographie sur la base de programmes établis en coopération avec les autorités éducatives du pays concerné. Ces derniers enseignements sont dispensés par des enseignants locuteurs natifs, parfois mis à disposition par l'Etat intéressé.

Les élèves des SI peuvent se porter candidats à l'option internationale du baccalauréat (OIB), baccalauréat français dont les épreuves passées en langue étrangère (histoire géographie et littérature) sont organisées et évaluées par un jury comprenant des membres français et des membres relevant du pays partenaire. L'OIB est reconnu par le pays dont la langue est le support des épreuves spécifiques.

Les établissements à sections internationales permettent un dialogue interculturel conforme à l'esprit des textes fondateurs ; les élèves de ces sections proviennent de milieux très variés, représentant de nombreuses nationalités et cultures différentes.

Ils offrent donc un terrain favorable au développement d'un enseignement européen. C'est pourquoi, dès la rentrée scolaire 2018, l'académie de Lille va s'engager dans l'élargissement de son offre de sections internationales, notamment en portant l'attention sur les langues non représentées dans ces dispositifs.

On y dénombre (établissements publics et privés sous contrat avec l'Etat ):

Primaire :

SI britannique 71 élèves

SI américaine 233 élèves

Collège :

SI britannique 325 élèves

SI américaine 285 élèves

Lycée :

SI britannique 335 élèves

SI américaine 138 élèves

### **III - LE PROJET D'ENSEIGNEMENT EUROPEEN A LILLE**

#### **1) Le contexte**

La volonté du gouvernement français et des collectivités locales de conforter la vocation européenne de Lille, inspire l'ensemble des politiques conduites en partenariat avec l'Etat dans tous les domaines (transports, attractivité économique, éducation, enseignement supérieur, recherche, etc...)

#### **Une demande de scolarité européenne spécifique**

Le besoin scolaire auquel le projet lillois a prioritairement vocation à répondre résulte de l'installation à Lille du siège de l'agence européenne des médicaments, précédemment installée à Londres.

Dans le contexte du Brexit, la demande des familles étrangères, en matière d'enseignement international, s'exprime de façon plus spécifique, compte tenu de la mobilité accrue et de plus courte durée des personnels attachés aux différentes agences européennes qui ont été créées dans le cadre de l'élargissement de l'Union Européenne.

Cependant, l'engagement du ministère de l'éducation nationale et du rectorat s'inscrit dans le contexte plus large évoqué ci-dessus de renforcer l'offre internationale et européenne.

Cette demande met l'accent sur différents aspects de la scolarité :

- un enseignement plus largement dispensé en langue étrangère notamment en langue anglaise, et dans d'autres langues,
- le développement d'une culture européenne et d'un esprit européen,
- un rythme scolaire aménagé différemment. Les parents attachent une importance particulière à un renforcement du suivi individuel des élèves et à tout ce qui peut concourir à l'épanouissement de l'enfant dans le cadre scolaire, les arts et l'éducation physique et sportive y trouvent toute leur part.
- un enseignement différent de l'esprit des sections internationales, qui aux yeux des parents concernés est trop proche du modèle français,
- enfin, une forte demande se fait jour pour l'accès à un diplôme de fin d'études secondaires bénéficiant d'une équivalence largement reconnue : le baccalauréat européen qui ouvre les portes des grandes universités européennes et dans le monde.

## **2) les besoins**

### **Une demande quantitative conséquente**

Le besoin scolaire lié à l'installation de l'agence européenne des médicaments concerne potentiellement 600 élèves « ayants droit ».

On évalue à environ 450 le nombre d'enfants intéressés par un enseignement de type européen . Ceux-ci seraient susceptibles de suivre un enseignement anglophone, dans la mesure où ils sont actuellement scolarisés dans des établissements anglais. Deux tiers sont en âge de scolarisation en école maternelle et en école primaire .

La demande parmi les familles françaises est en cours d'évaluation. Elle fait l'objet d'une enquête complémentaire, dont les conclusions sont attendues au début de l'année 2018.

Il existe également une attente des familles qui travaillent dans les institutions communautaires, à Bruxelles, qui pourraient accepter une affectation et une installation à Lille, dès lors qu'un enseignement à leur convenance y serait proposé.

### **Une réponse adaptée**

La création d'un enseignement européen, justifiée par la présence des agences européennes, ainsi que la proximité des institutions communautaires de Bruxelles, et, donc, d'élèves ayants droit, apporterait une réponse parfaitement adaptée aux attentes de l'ensemble du public scolaire. D'une part l'enseignement et le baccalauréat européens sont fondés sur une pédagogie innovante, multiculturelle et multilingue, d'autre part l'enseignement et le baccalauréat européens bénéficient dans toute l'union européenne d'une reconnaissance garantie par la convention de 1994.

### **3) Le dispositif proposé**

Le Ministère de l'Education nationale propose de donner au projet deux perspectives différentes en fonction de l'accueil ou non de l'agence européenne des médicaments :

#### Hypothèse de création sans accueil de l'Agence Européenne des Médicaments :

Il s'agira de répondre graduellement à la demande, dans la perspective d'une couverture totale à terme du cursus européen.

### **Une progression dynamique**

Le projet prévoit donc d'ouvrir tout d'abord un enseignement couvrant partiellement chacun des cycles. Dès septembre 2019, les niveaux envisagés sont les suivants :

Les deux années du cycle maternel

La première année et la deuxième année du cycle primaire,

La première et la deuxième année du cycle secondaire.

Par la suite, l'ouverture à chaque rentrée de nouvelles tranches permettra de couvrir rapidement la totalité du cursus. L'objectif poursuivi est de conduire les élèves jusqu'au baccalauréat européen.

**Septembre 2020** : ouverture des 3, 4 et 5ème années du primaire; ouverture des 3 et 4ème années du secondaire.

**Septembre 2021** : ouverture de la 5ème année du secondaire, et simultanément demande d'accès à l'ouverture des 6 et 7 ème années du secondaire pour le baccalauréat européen au Conseil supérieur.

**Septembre 2022** : ouverture du cycle de préparation au baccalauréat européen

Hypothèse de création pour l'accueil de l'Agence Européenne du  
Médicament :

Les familles des agents de l'EMA ne pouvant envisager des solutions de scolarisation différentes selon l'âge de leurs enfants, l'Etat français a souhaité proposer, dans le dossier de candidature, une ouverture simultanée, à la rentrée 2019, de toutes les classes, excepté le niveau terminal.

Quelle que soit l'hypothèse, l'enseignement sera organisé en deux sections linguistiques (anglaise et française) correspondant aux deux langues véhiculaires des écoles européennes, les plus usitées au sein des familles des personnels de l'agence européenne des médicaments. A terme, une ouverture sur la troisième langue véhiculaire, l'allemand, est envisagée.

D'ici février 2019, l'étude menée sur les effectifs permettra d'affiner dans une perspective pluriannuelle les caractéristiques du dispositif. Ainsi, le choix des sections pourrait être élargi à d'autres langues.

En septembre 2020, la capacité d'accueil des sections linguistiques prévues atteindrait, à raison de 25 élèves maximum par classe, le nombre de 300 élèves environ, dans les cycles maternel et primaire.

A cette même date, la capacité du secondaire serait de 180 élèves.

**Un établissement moderne, d'un accès aisé, avec un personnel motivé ;**

La création de l'école européenne étant issue d'une volonté pleinement partagée entre l'état et les collectivités territoriales, en charge de l'immobilier et du fonctionnement des établissements scolaires, le projet inclut la construction d'un bâtiment spécifique pouvant accueillir l'ensemble des élèves de l'école. Ce bâtiment sera construit au sein de l'enceinte de la cité internationale de Lille implantée sur le lycée international Montebello.

Les bâtiments du lycée international Montebello sont implantés sur un site historique, qui abritait l'ancien hôpital de la charité de Lille, renommé ultérieurement Hôpital Sainte Eugénie. Il a été édifié à partir de 1859 sur un terrain de 39 000 m<sup>2</sup> et structuré autour de quatre ailes quadrangulaires et d'une chapelle, positionnée face à l'entrée principale, dans la cour d'honneur de l'édifice.

La réhabilitation pour installer le lycée Montebello en 1992, entraîna des remaniements assez importants.

La façade majestueuse représentant une longueur de 129 m, fut par contre conservée et transformée, en 2005, en internat.

Une construction neuve de 2 200 m<sup>2</sup> sera édifée pour accueillir l'Ecole Européenne, sur un terrain libre d'occupation dans le lycée. L'assiette foncière disponible représente une surface au sol de 1 900 m<sup>2</sup>, La construction d'un bâtiment dédié facilitera l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires et prévoira des espaces de ressources propres aux spécificités de l'école européenne.

Aujourd'hui, le lycée Montebello compte 1 420 élèves et étudiants et propose un panel de 9 langues différentes :

l'allemand et l'anglais en LV1 et LV2,

l'espagnol, l'italien et le néerlandais en LV2 et LV3,

le chinois, le japonais, le polonais et le portugais en LV3.

Plus de la moitié des élèves démarrent une LV3 dès l'année de seconde et les 4 séries de baccalauréat proposées offrent des sections européennes.

L'établissement participe également aux programmes européens BRIGITTE SAUZAY et VOLTAIRE, est habilité CERTILINGUA. Il fait partie du réseau mondial d'écoles partenaires du Ministère des Affaires étrangères allemand (réseau PASCH) et du réseau des lycées français et japonais (réseau COLIBRI).

Il est titulaire de la charte ERASMUS+ pour la période 2014-2020 pour les étudiants de BTS dans le cadre de leur stage de 1ère année. Les étudiants des 3 formations post-baccalauréat (BTS Assistant Manager Européen, BTS Commerce International à référentiel commun, Licence Professionnelle) réalisent ainsi obligatoirement leur stage de 1ère année à l'étranger.

Cette implantation, dans la même enceinte que le lycée international Montebello, offrira à l'Ecole Européenne un cadre prestigieux et permettra des enrichissements culturels et pédagogiques mutuels avec cet établissement, reconnu pour son excellence linguistique.

Le soutien des collectivités locales au projet permettra d'adapter de manière continue et cohérente les locaux et infrastructures au développement de l'enseignement européen, qu'entraîneront la progression des classes vers les niveaux supérieurs du cursus et l'accroissement prévisible du nombre des élèves.

### **Un enseignement linguistique adapté et personnalisé**

Dans le cadre des sections linguistiques prévues, des enseignements intensifs de la langue de la section pourront être organisés en faveur des élèves dont ce ne serait pas la langue maternelle.

L'École s'attachera, dans la mesure du possible à mettre en place des enseignements de langue maternelle pour les élèves ayants droit qui ne pourraient trouver de section linguistique dans leur langue maternelle, en coopération avec les autorités éducatives nationales de leur pays d'origine....

De façon générale, l'observation des enfants, de l'évolution de leur compétences, le soutien des élèves en difficulté ou à besoin spécifique, seront plus que jamais au cœur des pratiques pédagogiques (maîtres chargés de l'aide à dominante pédagogique ou récréative, psychologue scolaire, ...). Dans le modèle pédagogique existant, une attention particulière est déjà accordée au bien-être des élèves et à leur épanouissement physique et moral.

Enfin les parents d'élèves, d'ores et déjà reconnus comme des partenaires essentiels du système éducatif, seront associés au fonctionnement du dispositif dans des structures de concertation spécifiques, à l'instar de ce qui est organisé pour l'organisation des sections internationales.

### **L'admission des élèves :**

Les élèves seront des enfants de personnels européens ou internationaux ou des enfants de la population locale.

- Les enfants des personnels issus de l'EMA et de l'ERA, prioritairement admis,

- Les enfants des personnels des Institutions Européennes de catégorie I, dont les familles sont installées dans la région de Lille,
- Les enfants des personnels de toute autre instance européenne en Région Hauts de France,
- Les enfants des personnels des représentations diplomatiques et consulaires,
- Les enfants des familles résidant à Lille ou à proximité dont l'un ou l'autre des parents exerce leurs responsabilités à l'international,
- Les enfants des familles ayant comme langue maternelle unique ou partagée une langue européenne autre que le français,
- Les enfants des familles ayant un projet de mobilité européenne.

### **Des enseignants formés et rapidement disponibles**

S'agissant des enseignants, une attention particulière sera portée au recrutement d'enseignants locuteurs natifs et titulaires des diplômes requis, conformément aux prescriptions des Ecoles Européennes. Cette ressource humaine, qui sera disponible pour l'ouverture en septembre 2019, sera complétée en tant que de besoin, le cas échéant en liaison avec les autorités éducatives des pays où ces enseignants ont qualité pour exercer.

La formation de ces enseignants sera organisée soit au sein des dispositifs académiques de formation, soit par le biais des formations proposées par le réseau des Ecoles Européennes. Des échanges, dans le cadre du programme, pourront également venir accompagner les personnels dans le développement de leurs compétences. Des partenariats ultérieurs avec des Ecoles Européennes notamment de Bruxelles, seront renforcés.

### **Développer la coopération avec les Ecoles Européennes**

En liaison avec le bureau du secrétaire général et les conseils d'inspection des Ecoles Européennes, les établissements primaires et secondaires concernés solliciteront les Ecoles Européennes pour nouer avec elles des liens de coopération, afin d'être en mesure d'organiser leur enseignement (programmes, formation des enseignants) dans l'esprit de l'enseignement européen.

### **Supervision :**

Les inspecteurs de l'UE, nommés auprès des Ecoles Européennes, contrôleront la qualité de l'enseignement et sa conformité au règlement des Ecoles Européennes.

Par ailleurs, comme tout établissement relevant du ministère français de l'éducation nationale, les inspecteurs pédagogiques régionaux participeront au contrôle de la qualité des enseignements et à l'accompagnement professionnel des personnels enseignants et de vie scolaire.

## **Le statut et la gouvernance des établissements scolaires publics français**

L'Ecole Européenne de Lille constituera un établissement public local d'enseignement (EPLE). Afin d'assurer une parfaite intégration et de développer les synergies entre les équipes pédagogiques, au sein de la cité internationale, le Directeur, sera commun au lycée international Montebello et à l'Ecole Européenne de Lille. Deux Directeurs adjoints seront nommés pour le premier degré et pour le second degré.

L'Ecole Européenne relèvera donc des principes qui régissent l'éducation publique en France, notamment la gratuité pour tous et la laïcité.

### **Financement**

Le financement sera assuré conjointement, dans le cadre de leurs compétences respectives, par l'Etat et les collectivités locales, sans aucune incidence sur le budget des Ecoles Européennes.

### **Calendrier prévisionnel**

#### ***Décembre 2017***

Présentation du dossier d'intérêt général au Conseil supérieur des Ecoles Européennes.

#### ***Avril 2018***

Après avis du Conseil supérieur, présentation du Dossier de conformité aux critères de l'enseignement européen au Conseil Supérieur et demande d'autorisation d'ouvrir les classes prévues.

#### ***Septembre 2019***

Après avis du Conseil Supérieur, ouverture des classes et enseignements prévus à Lille.

### **Courant 2019**

Audit et demande d'agrément.

### **2021**

Présentation au Conseil Supérieur du projet relatif aux enseignements dans les classes de 6ème et 7ème sections européennes, en vue de l'agrément spécifique à ce cycle scolaire.

## **AVIS DU CONSEIL D'INSPECTION MIXTE**

**Le C.I.M. émet un avis favorable sur le Dossier d'intérêt général soumis par les autorités françaises concernant la demande de création d'une Ecole européenne à Lille (France).**

**Le C.I.M. considère que ce dossier répond aux exigences de la première phase du processus d'agrément défini à Mondorf en avril 2005 et recommande au C.S. de l'approuver.**

